



Siège :
174 avenue du Truc - BP 60275
33697 Mérignac
Tél : 05 56 12 41 41
Fax : 05 56 47 30 36
e-mail : exco.ecaf@exco.fr

Agences :
69 rue Billaudel
33800 Bordeaux
Tél : 05 56 92 74 98
Fax : 05 56 92 78 00

26 rue des Maraîchers
Galerie Marchande
33260 La Teste de Buch
Tél : 05 56 54 20 74
Fax : 05 56 54 38 26

**CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
NOUVELLE-AQUITAINE**

46, avenue du Général de Larminat
33000 BORDEAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Siège :
174 avenue du Truc - BP 60275
33697 Mégnac
Tél : 05 56 12 41 41
Fax : 05 56 47 30 36
e-mail : exco.ecaf@exco.fr

Agences :
69 rue Billaudel
33800 Bordeaux
Tél : 05 56 92 74 98
Fax : 05 56 92 78 00

26 rue des Maraichers
Galerie Marchande
33260 La Teste de Buch
Tél : 05 56 64 20 74
Fax : 05 56 54 38 26

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 10 mois, clos le **31 décembre 2016** sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT NOUVELLE-AQUITAINE** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le décret n°2016-166 du 18 février 2016, portant création de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine, stipule dans son article premier : « Elle prend en charge les services gérés par les chambres régionales de métiers et de l'artisanat du Limousin et de Poitou-Charentes, y compris ceux de leurs conseils de la formation institués en application de l'article R.6331-63-1 du code du travail, ainsi que les services de



la chambre de métiers et de l'artisanat de région Aquitaine exerçant les missions mentionnées aux I et II de l'article R.6331-63-1 du code du travail.

Les biens immobiliers et mobiliers, les créances, les droits et obligations de toute nature des chambres régionales de métiers et de l'artisanat du Limousin et de Poitou-Charentes lui sont transférés, y compris les droits et obligations de leurs conseils de la formation, ainsi que les droits et obligations du conseil de la formation de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Aquitaine, au sens de l'article R.6331-63-12 du code du travail. Les modalités de ce transfert sont fixées par arrêté du préfet de région. »

A la date d'émission de notre présent rapport, cet arrêté préfectoral n'est pas paru. Ainsi, nous n'avons pas pu, formellement et en conformité avec les dispositions du Décret ci-dessus reprises, nous assurer de la conformité des apports réalisés par les chambres régionales de métiers et de l'artisanat du Limousin et de Poitou-Charentes avec le-dit arrêté.

Nous nous sommes assuré que les comptes, arrêtés au 29 février 2016 et soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale, pour les chambres régionales de métiers et de l'artisanat du Limousin et de Poitou-Charentes, repris à titre de dévolution au 1^{er} mars 2016, ont bien fait l'objet d'une certification par leurs commissaires aux comptes respectifs.

Concernant la dévolution réalisée par la chambre de métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine, nous nous sommes assuré que les éléments transmis ont fait l'objet d'une attestation émanant de leurs co-commissaires aux comptes.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT NOUVELLE-AQUITAINE à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Mérignac, le 22 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes



EXCO ECAF
Philippe LAFARGUE

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF	2016 consolidé		
	BRUT	AMORTISSEMENT	NET
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Droit au bail			
Avances et acomptes	96 081,50	77 891,20	18 190,30
Autres : logiciels informatiques			
Immobilisations corporelles			
Constructions	152 449,02	114 760,19	37 688,83
Installations techn, matériel et outillage pédagogique	492 258,34	303 973,02	188 285,32
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Dépréciation immobilisations (Amortis pour ordre)			
Sous-total	740 788,86	496 624,41	244 164,45
Participations et autres formes de participation	13 274,25		13 274,25
Autres	1 000,00		1 000,00
TOTAL 1	755 063,11	496 624,41	258 438,70
ACTIF CIRCULANT			
Créances			
Fournisseurs débiteurs			
Clients et comptes rattachés	30 080,78	9 121,98	20 958,80
Personnel et comptes rattachés	665,32		665,32
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 340 707,96		1 340 707,96
Etat et autres collectivités publiques	431 132,49		431 132,49
Autres créances			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Caisse	5,85		5,85
Comptes Courants	3 855 060,90		3 855 060,90
Régies d'avances et accreditifs			
REGULARISATION			
Charges constatées d'avance	17 342,59		17 342,59
TOTAL 2	5 674 995,89	9 121,98	5 665 873,91
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
TOTAL 3			
Primes de remboursement des obligations			
TOTAL 4			
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	6 430 059,00	505 746,39	5 924 312,61

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine

PASSIF	EXERCICE 2016 Avant Affectation		EXERCICE 2016 Après Affectation
CAPITAUX PROPRES			
Apports			
Dotation initiale	76 296,90		76 296,90
Financement de l'Etat rattachés à des actifs sur droit additionnel supplémentaire	58 135,34		58 135,34
Réserves			
Autres réserves (Réserves Facultatives)	760 195,90		760 195,90
Réserve loi du 23/07/2010	53 746,66		53 746,66
Report à nouveau Poitou-Charentes	611 559,11		1 565 931,47
Report à nouveau Limousin	- 39 801,44		
Report à nouveau Conseil de la Formation	994 173,80		
Résultat de l'exercice CRMA NA	235 633,23		
Résultat de l'exercice Conseil de la Formation	- 337 838,89		- 102 205,66
Subventions d'investissement inscrites au compte résultat (à déduire)	53 142,61 - 8 857,13		44 285,48
Fonds dédiés (CDF)	74 390,28		74 390,28
TOTAL 1	2 630 776,37	-	2 530 776,37
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour réparations et pour risques			250 027,00
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			71 880,00
Provisions pour litiges			
		TOTAL 2	321 907,00
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts			
Avance de l'Etat et autres collectivités territoriales			
Comptes courants Crédeurs			
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs			1 010 684,69
Fournisseurs d'immobilisations			-
Clients et comptes rattachés			-
Personnels et comptes rattachés			203 617,96
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			277 846,70
Etat et autres collectivités publiques			46 403,44
Autres dettes			1 533 076,45
REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			-
		TOTAL 3	3 071 629,24
TOTAL GENERAL (1+2+3)			5 924 312,61

COMPTE DE RESULTAT CRMA NOUVELLE-AQUITAINE avec Conseil de la Formation

CHARGES	Budget Réalisé exercice 2016 (en Euros)	PRODUITS	Budget Réalisé Exercice 2016 (en Euros)
Charges de Personnel (64) Personnel extérieur (621) Taxe sur les salaires (6311)	2 324 281,11 66 725,07 166 586,24	Subventions d'exploitation (74) Production stockée (71)	2 328 740,40 0,00
Achats (60) (sauf 603) Variations des stocks (603)	183 859,16 0,00	Ressources Propres (757)	20 216 674,16
Charges spécifiques (657 et 658)	16 175 872,14	Produits de gestion (70, 72, 75)	942 454,04
Autres charges de gestion (61, 62 sauf 621, 63 sauf 6311, 65 sauf 657 et 658)	4 711 433,76	Reprises sur amort. et prov. D'exploitation (781)	10 591,78
Dotations amort et provisions d'exploitation (681)	154 279,66	Transfert de charges d'exploitation (791)	233 859,81
Total charges d'exploitation Résultat d'exploitation	23 783 037,14 -50 716,95	Total produits d'exploitation	23 732 320,19
Charges financières (66) dont intérêts des emprunts et dettes (66116) Dot. Amort. Provis. Charges fin. (686)	0,00 0,00 0,00	Produits financiers (76) Reprises sur prov. Financières (786)	2 526,08 0,00
Total charges financières	0,00	Total produits financiers	2 526,08
Charges exceptionnelles (67) dont v.n.c. actifs cédés (675) Dot. Amort.prov. Charges except. (687)	4 932,59 2 719,88 74 390,28	Produits exceptionnels (77) dont produits des cessions d'actif (775) dont quote part subv invest (777) Reprises sur prov.exceptionnelles (787) Transferts de charges exceptionnelles (797)	25 308,08 8 461,50 8 265,27 0,00 0,00
Total des charges exceptionnelles Résultat exceptionnel	79 322,87 -54 014,79	Total produits exceptionnels	25 308,08
Impôt sur les sociétés	0,00		
TOTAL CHARGES	23 862 360,01	TOTAL PRODUITS	23 760 154,35
RESULTAT NET	0,00		
Totaux égaux	23 760 154,35	Totaux égaux	23 760 154,35



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

**Région
Nouvelle-Aquitaine**

**Annexes
aux comptes annuels
de l'exercice clos
le 31 Décembre 2016**

Sommaire de l'annexe

- 0 – Périmètre des comptes annuels**
- 1 – Faits majeurs de l'exercice**
- 2 – Principes, règles et méthodes comptables**
- 3 – Notes sur les postes de bilan**
- 4 – Notes sur le compte de résultat**
- 5 – Autres informations**

0 – Périmètre des comptes annuels

La comptabilité de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine est établie conformément au règlement du Comité de la Réglementation comptable (arrêté du 22/06/1999).

La loi du 23 Juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services a nécessité l'intervention d'un commissaire aux comptes.

L'exercice a une durée de dix mois, recouvrant la période du 01/03/2016 au 31/12/2016 et constitue le premier exercice comptable suite à la création de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat par décret du 18 Février 2016.

Le total du bilan est de 4 446 844.74 euros et le compte de résultat fait ressortir un résultat bénéficiaire de 235 633.23 euros hors Conseil de la Formation.

Après consolidation, le bilan affiche un total de 5 924 312.61 euros pour un résultat déficitaire consolidé de 102 205.66 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été établis le 12 Juin 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1 – Faits majeurs de l'exercice

Par décret, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine a commencé son activité le 1^{er} mars 2016 en intégrant :

- les comptes de dévolution dans leur totalité de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Limousin pour un montant total de bilan de 1 875 157.13 euros arrêtés au 29 Février 2016,
- les comptes de dévolution dans leur totalité la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Poitou-Charentes pour un montant total de bilan de 3 202 632.51 euros arrêtés au 29 février 2016,
ces deux entités ayant cessé leur activité au 29 février 2016,
- les comptes de dévolution relatifs au personnel de la Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Aquitaine transféré à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine pour un montant total de 455 795 euros au 1^{er} mars 2016.

De fait, l'exercice 2016 comporte seulement 10 mois d'exécution.

- Le décret implique également l'intégration des comptes des Conseils de la formation des 3 ex-régions, Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, à compter de l'exercice clos le 31/12/2016.

2 – Principes, règles et méthodes comptables

En application du référentiel comptable, les comptes du Conseil de la Formation ont été additionnés avec les comptes de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine. Les comptes réciproques ont été éliminés.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2-1 Immobilisations :

Les immobilisations comprennent la partie déjà existante au sein des ex-structures impactées des acquisitions et cessions réalisées par la nouvelle entité.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont les amortissements justifiés économiquement et calculés selon le mode linéaire en intégrant les plans d'amortissements en cours au sein des ex-structures.

Chaque élément est amorti selon le rythme suivant :

Immobilisations incorporelles	1 à 3 ans
Constructions	30 ans
Agencements et installations	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 5 ans

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, TVA comprise.

2-2 Subventions d'exploitation :

Au cours de l'exercice, les dépenses propres aux actions subventionnées sont portées au débit du compte 6042 par le crédit des comptes 401 Fournisseurs.

A la fin de l'exercice et selon le montant du bilan réalisé de l'action, les comptes 74 sont crédités par les débits des 44 avec une ventilation par financeur.

De même, en fin d'exercice, les reversements sur actions subventionnées aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat Départementales s'affichent au débit des comptes 657 par les différentes affectations créditrices des 4678 COLLECTIF CMA.

Ces reversements sont chiffrés dans le respect des conventions signées.

2-3 Dettes provisionnées pour congés à payer :

Les dettes relatives aux droits acquis au 31 décembre 2016 au titre des congés payés sont inscrites, à la clôture de l'exercice, au compte 4282 pour 178 885.41 euros et au compte 4382 pour les charges correspondantes pour un montant de 103 641.06 euros.

La variation des droits acquis entre le 31 Décembre 2016 et le 1^{er} mars 2016 selon les dévolutions des trois ex-structures a été inscrite en charges de l'exercice, dans les comptes 6412 et 64585 avec pour contrepartie les comptes 4282 et 4382.

2-4 Dettes provisionnées pour indemnité de fin de carrière :

Le total du compte 1518 affiche 67 623.78 euros au 1^{er} mars 2016 suite aux dévolutions. L'estimation au 31 décembre 2016 de ce poste selon la méthode prospective avec un taux d'actualisation annuel de 1.50 %, un taux de revalorisation de 1% et un départ à la retraite à 62 ans et en fonction de personnel présent au 31 décembre 2016 a nécessité une reprise de provisions de 10 591.78 au compte 7815 et un ajustement du 1518 à 57 032 euros.

2-5 Dettes provisionnées pour primes et gratifications :

Le résultat déficitaire consolidé de l'exercice 2016 ne permet pas, selon l'article 25 des statuts, une estimation faite à 0,50 % de la masse salariale brute pour le versement d'une prime éventuelle au personnel.

2-6 Dettes provisionnées pour litiges :

162 962 euros s'affichent au poste 151. Ils concernent un litige avec la caisse de retraite Malakoff transféré à la CRMA Nouvelle-Aquitaine par dévolution du social de l'ex-CMAR. De même, un montant de 30 033 euros au poste 1518 est relatif au social transféré pour 26 033 euros réévalué de 4 000 euros au 31/12/2016 pour indemnités d'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi à verser à une salariée au cours de 2017.

3 – NOTES SUR LES POSTES DE BILAN ACTIF :

3-1 Tableau des emprunts :

	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et 5 ans au plus	Dettes à plus de 5 ans
NEANT			
NEANT			

3-2 Actif immobilisé :

	Valeur en début d'exercice	Acquisitions de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	88 515.68	7 565.82		96 081.50
Constructions	152 449.02			152 449.02
Installations générales agencements, aménagements divers	81 807.32			81 807.32
Matériel de transport	20 566.85		13 490.00	7 076.85
Matériel de bureau et informatique	346 756.68	3 312.00		350 068.68
Mobilier de bureau	53 305.49			53 305.49
Immobilisations financières	13 274.25	1 000.00		14 274.25
TOTAL	756 548.50	10 877.82	13 490.00	755 063.11

Etat des amortissements :

	Valeur en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	69 411.67	8 479.53		77 891.20
Constructions	110 513.90	4 246.29		114 760.19
Installations générales agencements, aménagements divers	62 156.39	5 165.75		67 322.14
Matériel de transport	15 196.45	2 314.04	10 770.12	6 740.37
Matériel de bureau et informatique	134 612.24	54 819.13		189 431.37
Mobilier de bureau	37 104.22	3 374.92		40 479.14
TOTAL	428 994.87	78 399.66	10 770.12	496 624.41

3-3 Etat des stocks :

NEANT

3-4 Tableau des créances

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les charges constatées d'avance ne sont constituées que de charges d'exploitation qui se reportent à l'exercice suivant en référence au principe comptable d'indépendance des exercices.

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A 1 au au plus
	Clients et comptes rattachés	30 080.78	30 080.78
	Provisions pour dépréciations clients	-9 121.98	-9 121.98
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	665.32	665.32
	Etat et autres collectivités publiques	1 340 707.96	1 340 707.96
	Autres créances	431 132.49	431 132.49
	TOTAL autres créances	1 772 505.77	1 772 505.77
	Charges constatées d'avance	17 342.59	17 342.59

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2016
- Autres créances	312 352.61
TOTAL	312 352.61

4 – NOTES SUR LES POSTES DE BILAN PASSIF :

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	340 022.01	340 022.01
	Personnel	3 718.15	3 718.15
	Elus	21 014.40	21 014.40
	Congés payés	178 885.41	178 885.41
	Primes et gratifications	0.00	0.00
	Total personnel et comptes rattachés	203 617.96	203 617.96
	Organismes sociaux (URSSAF, MEDERIC, AGRR)	277 846.70	277 846.70
	Etat (Impôts, taxe/salaires, FDS)	46 403.44	46 403.44
	TOTAL	527 868.10	527 868.10
	Clients avoirs à établir	94 996.39	94 996.39
	Titres restaurant	3 772.76	3 772.76
	Subventions à reverser	1 352 585.77	1 352 585.77
	Collectif CMA	77 521.53	77 521.53
	Charges à payer	77 521.53	77 521.53
	Total des autres dettes	1 528 876.45	1 528 876.45

CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2016
Autres dettes	77 521.53
TOTAL	77 521.53

5 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5-1 Congés à payer et charges sur congés à payer : variation de l'exercice, cf paragraphe 2-3

5-2 Primes et gratifications : variation de l'exercice, cf paragraphe 2-5

5-3 Dotations aux amortissements : cf paragraphe 3-2

5-4 Charges exceptionnelles :

Charges sur exercices antérieurs (solde convention et divers)	2 212.71
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés (cession 308P accidentée)	2 719.88

5-5 Produits exceptionnels :

Produits sur exercices antérieurs (divers d'exploitation)	8 581.31
Produits des cessions des immobilisations corporelles Vente 308P	8 461.50
Quote-part des financements rattachés à des actifs déterminés Virée au résultat de l'exercice	8 265.27

6 – Autres informations

6-1 Crédit bail: NEANT

6-2 Valeurs mobilières de placement : NEANT

6-3 Effectifs au 31/12/2016 : 52.80

Effectif moyen du 1^{er} mars 2016 au 31 décembre 2016 : 52.90

DETAILS DES POSTES CONCERNES PAR LE CUT OFF :

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices :

COMPTE 468700 : PRODUITS A RECEVOIR	
BRAVO 04/10 2013/2014	16 860,00 €
CR ACPTÉ BRAVO LES ARTISANS	-21 075,00 €
DEV APPRENTISSAGE 2014/2015 04/10	30 000,00 €
PADE 2014	102 742,80 €
SOLDE BILAN 2013/2014 BRAVO	11 588,48 €
SOLDE BILAN 2014 PRC VAE 2014	27 000,00 €
CASI SALON DU PATRIMOINE 2014	7 025,00 €
CASI CHINE 2014	4 000,00 €
2EME ACPTÉ PADE 2014	-68 495,20 €
VIRT CASI CHINE	-6 174,00 €
PAR SOLDE 2014/2015 DEV APPR	45 000,00 €
ANIMATION 2015	30 000,00 €
PADE 2015	104 456,10 €
PSA 2015 A RECEVOIR	106 800,00 €
PAR 2015 DARA	34 436,72 €
PAR DARA 31/12/2015	42 000,00 €
SOLDE PRC VAE 2015	23 400,00 €
REVERT BRAVO 2014/2015	-1 923,12 €
BRAVO 2015/2016 4/10 PARTIE FIXE	4 800,00 €
MRMA CASI 2015/RPC B296	2 676,00 €
MRMA CASI 2015/RPC B172	5 967,50 €
REFACTION PRC VAE 2014	-16 310,05 €
SOLDE MRMA EXPORT 2015/RPC B343	38 584,50 €
VIRT DEVECO ACPTÉ	-59 689,20 €
ERASMUS 2014/2016	25 782,00 €
CASI CHINE	7 083,40 €
BRAVO LES ART 2013/2014	2,58 €
PRC VAE 2015 REGUL	7 350,00 €
CASI OMAN 2015	-1 343,00 €
REGAL DARA 1 2015	576,63 €
CASI 2014 SOLDE	-4 909,40 €
PRC 2014 SOLDE	-10 689,95 €
BRAVO LES ARTISANS 2013/2014 SOLDE	-7 376,06 €
DARA 2015 ACOMPTE	-36 250,00 €
BRDE 2015 ACOMPTE	-60 000,00 €
CASI 2015 SOLDE	-4 624,50 €
CASI 2015 SOLDE salon Inter	-2 676,00 €

DARA 2014 SOLDE	-35 013,35 €
MRMA 2015 SOLDE	-30 750,00 €
ACTION QUALIT 2012 SOLDE	-3 250,00 €
ERASMUS 2014 SOLDE	-14 712,00 €
BRAVO LES ARTISANS 2015/2016	19 107,36 €
BPVDF intérêts 4T2016	374,37 €
TOTAL au 31/12/2016	312 352,61 €

486 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CCA Bordeaux 2016	6 101,66
Location 1T2017 Limoges	6 096,84
charges constatées d'avance Poitiers	5 144,09
TOTAL au 31/12/2016	17 342,59

4686 CHARGES A PAYER	
Solde Frais de gestlon TA 2013 et 2014	26 074,36
Frais de gestion 2014	- 4 818,89
Frais de gestion 2014	- 7 784,80
Frais de gestion 2014	- 6 869,97
Frais de gestion 2014	- 4 311,94
CAC 9600/12X2 CAC 01 ET 02	1 600,00
Honoraires litige Malakoff	42 400,00
charges à payer Limoges au 31/12/16	5 826,79
charges à payer Poitiers au 31/12	1 067,93
CHARGES A PAYER ELUS 2016	24 338,05
TOTAL au 31/12/16	77 521,53